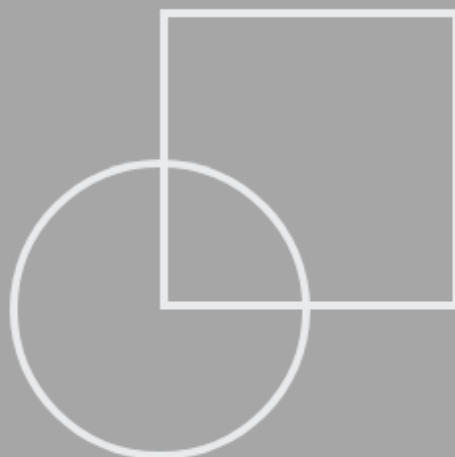


Le Fin Mémo



LA LIGNE FINE

Institut

La Construction du Mercosur. Un grand projet de collaboration régionale.

Pôle : Relations Internationales, Défense, Sécurité

Auteur : Lucas PEREIRA DOS SANTOS, Diana MOSNEANU, Hugo FERNANDEZ CASTAGNEDE

Date de publication : 17 février 2026

Né au début des années 1990, le Mercosur s'inscrit dans un contexte régional et international marqué par la fin de la Guerre Froide. Aujourd'hui, le Marché commun du Sud regroupe l'Argentine, le Brésil, le Paraguay, la Bolivie et l'Uruguay. Il constitue une **organisation régionale d'intégration économique et une zone de libre-échange**.

Sa création s'inscrit dans un processus de transitions démocratiques et de sortie des régimes militaires, qui a favorisé un rapprochement inédit entre États longtemps marqués par la méfiance et la concurrence stratégique, notamment le Brésil et l'Argentine. Sur le plan global, l'essor du multilatéralisme commercial, hérité du GATT (1947) et renforcé par le développement du « **régionalisme ouvert** », ont encouragé les pays latino-américains à renforcer leur insertion dans l'économie mondiale¹.

Malgré ces ambitions, la construction du Mercosur soulève plusieurs interrogations. Son organisation repose sur un **système intergouvernemental**, marqué par une **faible supranationalité** et la primauté des décisions nationales, ce qui limite sa capacité à dépasser le cadre d'une simple coordination entre États. Cette faiblesse institutionnelle peut être vue à la fois comme un frein à l'approfondissement de l'intégration et comme un moyen de préserver la cohésion politique dans un contexte de souveraineté nationale forte².

Le processus est également confronté à des contraintes importantes. Les asymétries entre les membres, les crises récurrentes et les divergences de stratégies nationales compromettent la mise en œuvre de politiques communes et fragilisent l'action collective. L'intégration reste donc partielle, oscillant entre un projet ambitieux et des limites structurelles persistantes. La question qui en découle est la suivante : **Quel bilan pour ce grand projet d'intégration économique et commerciale régional, le Mercosur ?**

Nous allons aborder cette problématique en analysant le texte fondateur de l'ensemble économique que nous étudions, puis sa formation institutionnelle. Nous allons continuer par étudier les tensions internes de sa construction, et enfin, nous allons exploiter son rôle dans la mondialisation et montrer qu'il s'agit d'une construction sous contrainte externe.

¹ SALUDJIAN, Alexis. "Intégration économique sud-américaine : bilan critique de deux décennies 1990-2010". *Recherches Internationales*, n°93, 2012, pp. 107-124. Disponible sur https://www.persee.fr/doc/rint_0294-3069_2012_num_93_1_1275.

² RAMANZINI Haroldo et LUCIANO Bruno Theodoro. « Regionalism in the Global South : Mercosur and ECOWAS in trade and democracy protection ». *Third World Quarterly*. 2020. DOI : 10.1080/01436597.2020.1723413.

1. Le Traité d'Asunción : texte fondateur du Mercosur

Le 26 mars 1991, dans la capitale paraguayenne d'Asunción, les gouvernements de l'Argentine, du Brésil, du Paraguay et de l'Uruguay ont signé un accord international connu comme le **Traité d'Asunción**³, posant les bases juridiques et politiques du Mercosur.

Ce traité constitue l'instrument fondateur d'une organisation régionale visant à favoriser l'intégration économique entre ces États à travers :

- La coordination de politiques douanières ;
- La réduction progressive de droits de douane ;
- La mise en place d'un tarif extérieur commun.



FRIOLIN, Valdir. Signature du Traité d'Asunción. Sur la photo, de gauche à droite : les présidents Fernando Collor de Mello (Brésil), Andrés Rodríguez (Paraguay), Carlos Menem (Argentine) et Luis Alberto Lacalle (Uruguay). Agence RBS (Rede Brasil Sul de Comunicação). Asunción. 1991.

Dans le texte même du traité, les signataires s'engagent :

- À établir les conditions pour une coopération économique plus étroite ;
- À travailler à la libre circulation des biens, des services, et des facteurs de production ;
- À définir des règles communes pour faciliter les échanges ;
- À mieux coordonner leurs politiques économiques, base institutionnelle d'un espace économique commun.

L'entrée en vigueur du traité, après ratification par les pays signataires, a eu lieu le 29 novembre 1991, inscrivant officiellement le Mercosur dans le cadre du droit international. Depuis, cette organisation a évolué s'ouvrant à l'adhésion d'autres pays d'Amérique du Sud et jouant un rôle important dans les négociations commerciales régionales et globales.

Mais, l'intégration régionale au sein du Mercosur ne se limite pas à la simple facilitation des échanges commerciaux : elle est pensée comme un véritable instrument de développement pour ses États membres.

³ *Traité d'Asunción*, Traité portant création du Marché commun du Sud (Mercosur), signé à Asunción le 26 mars 1991. Disponible sur <https://www.mercosur.int/documento/tratado-asuncion-constitucion-mercado-comun/>.

L'intégration régionale au sein du Mercosur est conçue comme un **instrument de développement** pour ses États membres :

- En réduisant de la dépendance extérieure ;
- En renforçant du poids international collectif.

Cette intégration repose également sur une logique de complémentarité régionale, chaque État exploitant ses avantages spécifiques, qu'ils soient agricoles, industriels ou technologiques, pour créer des synergies économiques durables et un développement plus équilibré dans l'ensemble de la région. Alors, cette collaboration naît autant d'une volonté économique que d'un projet politique de stabilisation régionale.

Mais, après la fondation politique du Mercosur par le traité d'Asunción, il est nécessaire de construire institutionnellement ce qui a été décidé.

2. La construction institutionnelle du Mercosur : un régionalisme sans supranationalité.

Le **Protocole d'Ouro Preto**⁴, signé le 17 décembre 1994, confère au Mercosur une personnalité juridique internationale et une architecture institutionnelle définie. Cela est essentiel pour permettre au Marché commun du Sud de fonctionner comme un bloc organisé capable de négocier et d'agir sur le plan international.

Il acte la formation des principales instances du Mercosur (voir annexe – « le tableau développé ») :

Tableau : Les institutions du Mercosur

Institution	Rôle principal	Composition	Interactions
Conseil du Marché Commun (CMC)	Organe suprême, définit orientations et priorités politiques	Ministres des Affaires étrangères et de l'Économie	Supervise le GMC et la CCM, consulte FCES et Parlasur, guide le Secrétariat
Groupe du Marché Commun (GMC)	Organe exécutif, met en œuvre les décisions du CMC	Hauts fonctionnaires des ministères et banques centrales	Dépend du CMC pour instructions, coordonne la CCM
Commission de Commerce du Mercosur (CCM)	Gestion technique de l'union douanière, directives commerciales	Représentants techniques nationaux	Suit les orientations du GMC et du CMC
Forum consultatif économique et social (FCES)	Avis consultatifs sur politiques économiques et sociales	Représentants syndicaux, patronaux et société civile	Consulté par le CMC, aucun pouvoir contraignant
Parlement du Mercosur (Parlasur)	Organe représentatif, légitimation démocratique	Parlementaires nationaux désignés ou élus	Consultatif seulement, influence limitée sur décisions du CMC
Secrétariat administratif	Support technique et logistique, diffusion des normes	Personnel administratif	Soutient tous les organes, aucune autonomie décisionnelle

Le Mercosur illustre un **modèle d'intégration régionale fondé sur la coordination des États plutôt que sur la supranationalité**. Les différentes institutions agissent

⁴ *Protocolo de Ouro Preto, Protocolo Adicional al Tratado de Asunción sobre la Estructura Institucional del Mercosur*, 17 décembre 1994. Disponible sur <https://www.mercosur.int/documento/protocolo-ouro-preto-adicional-tratado-asuncion-estructura-institucional-mercursos/>.

principalement comme des instruments de concertation et de mise en œuvre, sans pouvoir autonome capable de contraindre directement les États membres. **Cette organisation, centrée sur la souveraineté nationale, constitue à la fois sa force et sa limite : elle garantit une adhésion volontaire et flexible, permettant d'envisager l'élargissement à de nouveaux membres, mais elle ralentit l'uniformité des politiques et la rapidité des décisions.**

Toutefois, plus qu'un projet de collaboration économique, la création du Mercosur s'inscrit dans un vaste plan politique très nettement inspiré en partie par une mémoire commune d'unification datant des temps de Bolivar.

3. Un grand projet politique heurté à des tensions politiques et économiques.

Dès les années 1960, plusieurs initiatives ont cherché à rapprocher les pays sud-américains sur le plan diplomatique et institutionnel :

- Le **Traité de Montevideo** (1960) et la création de l'**Organisation latino-américaine de libre-échange (ALALC)** ;
- Les débats autour de la **Communauté andine des nations (CAN)** et du **Pacto Andino**⁵, signé à Carthagène le 26 mai 1969 ;
- La **Déclaration de Cusco** (2004)⁶, sur la création d'une Communauté sud-américaine des nations ;
- **Traité constitutif** (2008)⁷, entré en vigueur le 11 mars 2011.

Un grand projet qui a rapidement montré ses limites. Plusieurs États ont dénoncé le manque de résultats concrets et le poids des divergences politiques nationales : en 2018, l'Argentine, le Brésil, le Chili, la Colombie, le Paraguay et le Pérou ont suspendu leur participation à l'organisation, et trois pays, la Colombie, l'Équateur et l'Argentine, ont annoncé leur retrait définitif.

Ces abandons illustrent l'échec du projet supranational, qui n'a jamais réussi à dépasser les rivalités nationales et à devenir un véritable instrument de coordination politique et économique continentale. Au-delà des affaires externes à ce grand projet d'union sud-américaine dans lequel s'inscrit le Mercosur, ce dernier reste sujet à des tensions internes.

La construction du Mercosur est profondément conditionnée par de **fortes asymétries économiques et politiques entre ses États membres**, qui limitent la capacité du bloc à devenir un véritable marché commun intégré :

- ⇒ Le Brésil domine largement l'association et influence fortement les décisions tarifaires et commerciales. En 2001, il représente environ 72,5 % du PIB total du Mercosur, contre 24,8 % pour l'Argentine, et seulement 1,1 % et 1,6 % pour le Paraguay et l'Uruguay⁸.
- ⇒ Ces déséquilibres se reflètent dans le commerce intrarégional, qui avait atteint environ 54 milliards de dollars en 2011 mais ne représentait plus que 11,7 % des

⁵ TROTIGNON, Jérôme. « Latin American Trading Groups : Building or Stumbling Blocks? A Gravity Model With Panel Data ». *SSRN Electronic Journal*. 2007. Disponible sur : <https://journals.openedition.org/cal/8040#citedby>.

⁶ DABÈNE, Olivier. « L'Union des nations sud-américaines (Unasur) : le nouveau visage pragmatique du régionalisme sud-américain ». *Les Études du CERI*, 2010, 170-171, pp.20-25. Disponible sur : <https://sciencespo.hal.science/hal-01024149v1>.

⁷ *Traité constitutif de l'Union des nations de l'Amérique du Sud*. Brasília, 23 mai 2008. Entré en vigueur le 11 mars 2011, conformément à l'article 26. Textes authentiques : néerlandais, anglais, portugais et espagnol. Enregistré auprès du Secrétariat des Nations Unies, Équateur, 11 mars 2011. Disponible sur : <https://treaties.un.org/doc/Publication/UNTS/Volume%202742/Part/volume-2742-I-48456.pdf>.

⁸ BOUZAS, Roberto. « Compensating Asymmetries in Regional Integration Agreements : Lessons from Mercosur ». Ouvrage dirigée par Giordano, P., Lanzafame, F., *Meyer-Stamer, Asymmetries in Regional Integration and Local Development*. Édité par Inter-American Development Bank. Washington D.C.. 2011. <https://doi.org/10.18235/0012309>.

exportations totales des membres en 2024, un niveau proche de celui de 1990, montrant le faible approfondissement des échanges internes⁹.

- ⇒ L'Argentine, malgré son tissu industriel historique, reste vulnérable aux crises économiques. La récession et la crise financière de 2001, sous la présidence de Fernando de la Rúa (1937-2019), ont provoqué une dévaluation massive du peso et un effondrement économique, réduisant sa capacité à respecter les engagements du Mercosur et renforçant sa dépendance commerciale vis-à-vis du Brésil.
- ⇒ Les plus petits membres, l'Uruguay et le Paraguay, ont adopté des stratégies pragmatiques, privilégiant des accords bilatéraux et des niches économiques pour compenser leur poids limité, ce qui montre la difficulté d'atteindre une convergence structurelle.

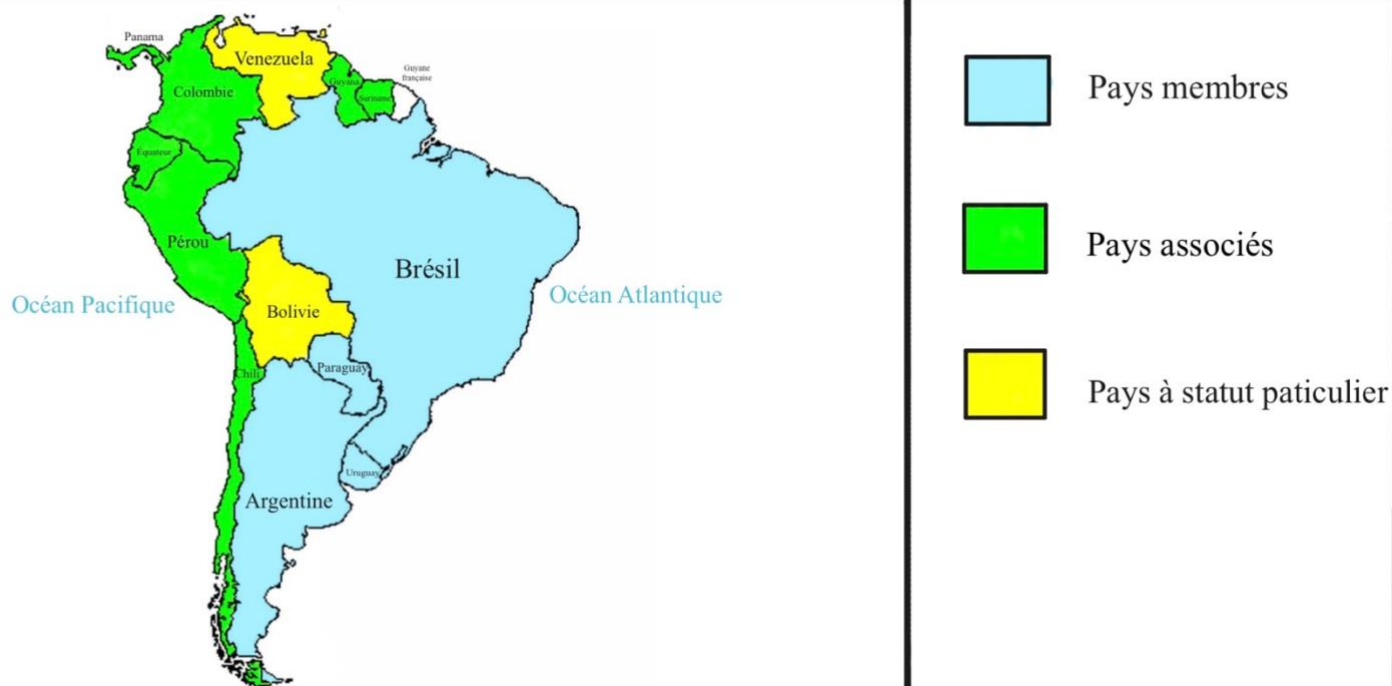
Ces asymétries économiques nourrissent des divergences de stratégies nationales : le Brésil et l'Argentine ont alterné protectionnisme et ouverture selon les périodes, tandis que l'Uruguay et le Paraguay ont cherché à attirer investissements et commerce via des politiques flexibles. Sur le plan politique, ces tensions se traduisent par des suspensions et exclusions de membres :

- Le Paraguay a été suspendu en 2012 après la destitution controversée du président Fernando Lugo (né le 30 mai 1951) ;
- Le Venezuela, intégré en 2012 sous Hugo Chávez (1954-2013), a été suspendu en décembre 2016 officiellement pour atteinte aux principes démocratiques et crise économique interne.

Des événements qui illustrent la primauté des souverainetés nationales limite l'action collective et fragilise la cohésion politique du bloc.

⁹ COUNCIL ON FOREIGN RELATIONS. « Mercosur : South America's Fractious Trade Bloc ». *Council on Foreign Relations Background*. 2021. Mis à jour le 29 janvier 2026. Disponible sur : <https://www.cfr.org/background/mercosur-south-americas-fractious-trade-bloc>.

Titre : Le Mercosur en février 2026



Représentation de l'Amérique du Sud et du Panama sur le Planisphère de Mercator¹⁰

Au niveau économique, le marché commun reste incomplet. L'union douanière connaît de nombreuses exceptions au tarif extérieur commun, et les chaînes de valeur régionales sont peu développées, largement dominées par le Brésil. Le protocole d'Ouro Preto (1994), qui devait donner une personnalité juridique au bloc, n'a pas permis de surmonter ces limites. Les crises internationales, comme celle de 2009, ont montré que chaque pays ajuste sa politique tarifaire en fonction de ses intérêts nationaux, souvent au détriment de l'intégration régionale.

Sur le plan externe, les échanges du Mercosur révèlent également la dépendance des États membres vis-à-vis de partenaires hors bloc :

En 2024, le commerce avec l'Union européenne (UE) a atteint plus de 111 milliards d'euros, dont 89,5 milliards pour le Brésil, et l'UE représentait 16,8 % du commerce total du Mercosur, derrière la Chine¹¹.

Le Mercosur montre ainsi que la construction régionale sud-américaine, malgré ses instruments économiques et politiques, reste fragile face aux déséquilibres internes, aux crises nationales et aux pressions extérieures. Les divergences entre membres, tant économiques que politiques, ont limité l'intégration effective et empêché l'émergence d'un véritable marché commun, laissant le bloc fonctionner avant tout comme un cadre de coordination interétatique. Néanmoins, ses fragilités deviennent encore plus évidentes en analysant la situation par le prisme de la mondialisation.

¹⁰ Cette représentation évoque des idées centrales liées à la construction du Mercosur : seulement les pays fondateurs restent des membres à part entière ; les pays associés sont les membres de l'Association latino-américaine d'intégration ; le Venezuela a été suspendu et la Bolivie est en processus d'adhésion. La Guyane française constitue une enclave européenne, et échappe aux projets d'intégration régionale institutionnelle dans le cadre du Mercosur. Nous avons également fait le choix d'effacer les îles Malouines.

¹¹ EUROPEAN COMMISSION. « EU trade relations with Mercosur. Facts, figures and latest developments ». European Commission – Trade and Economic Security. 2024. Disponible sur : https://policy.trade.ec.europa.eu/eu-trade-relationships-country-and-region/countries-and-regions/mercator_en.

4. Le Mercosur dans la mondialisation.

L'insertion internationale du Mercosur repose largement sur une **économie orientée vers les matières premières et les produits agricoles**, ce qui influence profondément sa place dans le commerce mondial. Les exportations du bloc restent concentrées sur des produits comme le soja, la viande, le maïs et les ressources naturelles, tandis que les biens manufacturés à forte valeur ajoutée sont relativement marginalisés. Cette spécialisation rend les économies du Mercosur sensibles aux fluctuations des prix des commodités, comme l'ont montré la chute des cours du soja et du pétrole après 2012, qui ont fortement affecté les revenus d'exportation des principaux États membres.

En tant qu'acteur commercial collectif, le Mercosur rencontre des **difficultés à définir une position unifiée face aux grandes puissances économiques**. Les États membres ont souvent des priorités divergentes, ce qui complique la formulation d'une stratégie commerciale commune. Par exemple, certains pays explorent des accords bilatéraux indépendants ou des partenariats régionaux, ce qui peut entrer en tension avec les engagements pris au niveau du Mercosur. Cette absence d'une ligne cohérente rend la prise de décision collective lente et peu incisive dans les forums multilatéraux comme l'Organisation mondiale du commerce, où un consensus est requis pour agir au nom du bloc.

La place du Mercosur dans la mondialisation renforce l'idée que le bloc est plus un cadre de coordination économique qu'une véritable union commerciale intégrée. Les États membres demeurent fortement liés à des économies extérieures et leurs stratégies nationales, qu'il s'agisse de diversification des partenaires, de protection de leurs industries ou de réponse aux chocs externes, continuent de primer sur les objectifs collectifs. Cette situation traduit la complexité de concilier coopération régionale et intégration mondiale, et montre que la mondialisation, loin de réduire les divergences internes, peut au contraire les amplifier pour des ensembles économiques comme le Mercosur.

Le Mercosur est ainsi une intégration régionale pragmatique, née du rapprochement entre pays sud-américains en sortie de dictature et inscrite dans la dynamique du commerce mondial. Conçu pour renforcer la coopération économique et politique, il repose sur des institutions intergouvernementales dont la faiblesse supranationale limite l'application uniforme des décisions et accentue la dépendance aux stratégies nationales. Les asymétries économiques entre ses membres, les divergences de priorités et la sensibilité aux crises nationales et aux marchés externes restreignent la réalisation d'un véritable marché commun, faisant du Mercosur davantage un cadre de coordination que d'intégration complète. Il représente ainsi un processus inachevé d'intégration régionale. Ces limites apparaissent avec d'autant plus de clarté dans le contexte global actuel. L'exemple des négociations avec l'Union européenne, engagées depuis plus de vingt ans sans aboutir à une mise en œuvre effective de l'accord, illustre à la fois les difficultés internes du Mercosur à définir une position commune et la complexité des rapports de force asymétriques avec des ensembles régionaux plus intégrés. L'Union européenne, souvent présentée comme un modèle d'intégration régionale, agit ici comme un révélateur des faiblesses structurelles du Mercosur.

Au-delà de ces limites économiques et institutionnelles, la montée en puissance de la Chine, devenue un partenaire commercial majeur de l'Amérique du Sud, ainsi que le retour des États-Unis dans les dynamiques de concurrence stratégique continentale placent le Mercosur à la croisée des chemins. Faute d'une stratégie collective claire, ses membres risquent de s'inscrire dans des logiques bilatérales concurrentes, accentuant encore la fragmentation régionale. À l'inverse, une réforme institutionnelle et un approfondissement de la coordination politique pourraient permettre au bloc de redevenir un instrument pertinent de projection géoéconomique et géopolitique.

Le Mercosur représente un projet d'intégration régionale ambitieux, né des transitions démocratiques et de la volonté de stabiliser les relations entre ses membres. Il a permis de créer un cadre institutionnel structuré, de coordonner les politiques économiques et de renforcer la présence collective des États sur la scène internationale.

Pour autant, le processus d'intégration régionale reste inachevé. Les institutions, centrées sur la souveraineté nationale, peinent à harmoniser les décisions et à construire un véritable marché commun. Les asymétries économiques entre membres, les divergences de priorités nationales et la sensibilité aux crises internes et aux marchés extérieurs renforcent cette dynamique, montrant que l'intégration reste progressive et dépendante des évolutions politiques et économiques internes. La construction du bloc demeure ainsi fragile, oscillant entre ambition collective et contraintes structurelles.

L'accord avec l'Union européenne illustre cette dynamique : il constitue un véritable test des institutions du Mercosur, révélant la nécessité de renforcer sa capacité institutionnelle pour coordonner les décisions, harmoniser les politiques et honorer des engagements externes ambitieux. Cet accord permettra d'évaluer la cohérence interne du bloc et de mettre en lumière les défis restant à surmonter pour que l'intégration régionale se consolide pleinement.

Annexes

Les institutions du Mercosur : le tableau développé.

Le **Conseil du Marché Commun** (CMC) constitue l'organe suprême du Mercosur. Il concentre la compétence politique la plus élevée et incarne directement la souveraineté des États membres. Sa composition est exclusivement gouvernementale : il réunit les ministres des Affaires étrangères et les ministres de l'Économie des États parties. Il n'existe aucun organe supranational équivalent à la Commission européenne. Le CMC définit les orientations générales du processus d'intégration, fixe les priorités politiques et tranche les grandes questions stratégiques. C'est également lui qui détient la compétence formelle pour conduire les négociations internationales avec des partenaires extérieurs, dont l'Union européenne. Le Mercosur ne négocie donc pas comme une entité autonome, mais comme une coordination d'États souverains. Les décisions adoptées par le CMC sont juridiquement obligatoires pour les États membres, mais elles ne produisent pas d'effet direct. Elles doivent être incorporées dans les droits nationaux selon les procédures constitutionnelles propres à chaque État. Cette absence d'effet direct limite fortement la rapidité et l'uniformité de l'application des normes. La présidence du CMC est exercée par rotation semestrielle, ce qui garantit une égalité formelle entre les États, mais nuit à la continuité stratégique et au pilotage de long terme.

Le **Groupe du Marché Commun** (GMC) constitue l'organe exécutif du Mercosur. Il est composé de hauts fonctionnaires issus des administrations nationales, principalement des ministères des Affaires étrangères, de l'Économie et des banques centrales. Le GMC est chargé de mettre en œuvre les orientations définies par le CMC, de coordonner les politiques économiques et commerciales et de préparer les projets de normes. En pratique, c'est au sein du GMC que se construit l'essentiel du contenu technique du Mercosur. Toutefois, son action reste étroitement dépendante des instructions des gouvernements nationaux, ce qui limite sa capacité d'initiative autonome.

La **Commission de Commerce du Mercosur** (CCM) est un organe technique spécialisé dans la gestion de l'union douanière. Elle intervient sur des questions précises telles

que le tarif extérieur commun, les règles d'origine, les régimes commerciaux, les mesures de défense commerciale ou les obstacles techniques au commerce. Elle est composée de représentants techniques des administrations nationales et agit dans un cadre strictement délimité par le CMC et le GMC. Ses actes prennent la forme de directives, qui visent à préciser l'application des règles existantes sans en modifier l'orientation générale. La CCM peut également intervenir dans la gestion de différends commerciaux mineurs, mais elle ne constitue ni une juridiction indépendante ni un véritable mécanisme de règlement des différends.

Le **Forum consultatif économique et social** (FCES) vise à associer les acteurs non étatiques au processus d'intégration. Il regroupe des représentants des organisations syndicales, patronales et d'autres composantes de la société civile. Le FCES peut formuler des avis sur les politiques du Mercosur, notamment en matière économique et sociale, mais ces avis n'ont aucun caractère contraignant. Il ne participe pas à la prise de décision et ne dispose d'aucun levier institutionnel pour influencer directement les négociations commerciales. Son rôle reste donc marginal dans le fonctionnement effectif du Mercosur.

Le **Secrétariat administratif du Mercosur** assure les fonctions techniques et logistiques du bloc. Il est chargé de l'archivage des normes, de la diffusion de l'information institutionnelle et de l'appui administratif aux autres organes. Il ne dispose d'aucun pouvoir politique ou normatif propre et agit exclusivement sur instruction des organes décisionnels. Cette absence d'autonomie confirme le caractère non supranational du Mercosur.

Le **Parlement du Mercosur** (Parlasur), né à Ouro Preto II (2005) d'un objectif de légitimation démocratique plus qu'à une logique d'efficacité décisionnelle, constitue l'organe représentatif du bloc. Il est composé de parlementaires désignés ou élus au niveau national, selon des modalités variables d'un État à l'autre. Son rôle est exclusivement consultatif. Il peut adopter des recommandations, des déclarations et des avis politiques, mais il ne dispose d'aucun pouvoir législatif contraignant et ne participe pas à l'adoption des normes du Mercosur. Son influence réelle sur les négociations internationales, y compris l'accord UE–Mercosur, demeure donc très limitée¹².

Chronologie

- 30 octobre 1947 – Signature du GATT à Genève.
- 18 février 1960 – Signature du Traité de Montevideo créant l'ALALC.
- 26 mai 1969 – Signature de l'Accord de Carthagène (Pacte andin).
- 12 août 1980 – Signature du Traité de Montevideo instituant l'ALADI.
- 30 novembre 1985 – Signature de la Déclaration d'Iguaçu entre l'Argentine et le Brésil.
- 29 novembre 1988 – Signature du Traité d'intégration, de coopération et de développement Argentine–Brésil.
- 6 juillet 1990 – Signature de l'Acte de Buenos Aires, engagement vers un marché commun.
- 26 mars 1991 – Signature du Traité d'Asunción, acte fondateur du Mercosur.
- 29 novembre 1991 – Entrée en vigueur du Traité d'Asunción.
- 17 décembre 1994 – Signature du Protocole d'Ouro Preto, personnalité juridique du Mercosur.
- 1er janvier 1995 – Entrée en vigueur du Tarif extérieur commun (TEC).
- 25 juin 1996 – Le Chili devient État associé du Mercosur.
- 24 juillet 1998 – Signature du Protocole d'Ushuaia sur l'engagement démocratique.
- 7 janvier 1999 – Dévaluation du real brésilien, crise intrabloc.
- 18 février 2002 – Signature du Protocole d'Olivos sur le règlement des différends.

¹² DABÈNE, Olivier. "La relance du Mercosur. Ouro Preto II ou le temps des réformes politiques". *Critique internationale*, n° 26(1), 2005, pp. 35-43. Disponible sur <https://doi.org/10.3917/criti.026.0035>.

- 1er janvier 2004 – Entrée en vigueur du Protocole d'Olivos.
- 8 décembre 2004 – Signature de la Déclaration de Cusco, lancement de l'UNASUR.
- 9 décembre 2005 – Décision officielle de création du Parlement du Mercosur (Parlasur).
- 6 décembre 2006 – Signature du protocole d'adhésion du Venezuela au Mercosur.
- 23 mai 2007 – Installation officielle du Parlasur à Montevideo.
- 23 mai 2008 – Signature du Traité constitutif de l'UNASUR à Brasília.
- 11 mars 2011 – Entrée en vigueur du Traité constitutif de l'UNASUR.
- 22 juin 2012 – Destitution du président paraguayen Fernando Lugo.
- 29 juin 2012 – Suspension du Paraguay du Mercosur.
- 31 juillet 2012 – Adhésion officielle du Venezuela au Mercosur.
- 17 décembre 2015 – Guyana et Suriname deviennent États associés.
- 2 décembre 2016 – Suspension du Venezuela du Mercosur.
- 28 juin 2019 – Annonce de l'accord de principe UE–Mercosur.
- 11 mars 2020 – Déclaration de la pandémie de Covid-19 par l'OMS, coordination régionale affaiblie.
- 7 décembre 2023 – Adhésion formelle de la Bolivie au Mercosur (ratifications nationales en cours).

Bibliographie et sources

Construction et nature du Mercosur

- ARNAUD, André-Jean. "Mercosur. Une voie différente de l'Union européenne ?". *Droit et société*, n° 59, 2005. Disponible sur <https://shs.cairn.info/revue-droit-et-societe1-2005-1?lang=fr>.
- DABÈNE, Olivier. "La relance du Mercosur. Ouro Preto II ou le temps des réformes politiques". *Critique internationale*, n° 26(1), 2005, pp. 35-43. Disponible sur <https://doi.org/10.3917/crii.026.0035>
- DABÈNE, Olivier. « L'Union des nations sud-américaines (Unasur) : le nouveau visage pragmatique du régionalisme sud-américain ». Les Études du CERI, 2010, 170-171, pp.20-25. Disponible sur : <https://sciencespo.hal.science/hal-01024149v1>.
- CASTILHO, Marta ; ZIGNAGO, Soledad. "Commerce et IDE dans un cadre de régionalisation. Le cas du Mercosur". *Revue économique*, vol. 51, n°3, 2000, pp. 761-774. Disponible sur https://www.persee.fr/doc/reco_0035-2764_2000_num_51_3_410553.
- SALUDJIAN, Alexis. "Intégration économique sud-américaine : bilan critique de deux décennies 1990-2010". *Recherches Internationales*, n°93, 2012, pp. 107-124. Disponible sur https://www.persee.fr/doc/rint_0294-3069_2012_num_93_1_1275.
- VAUTHIER BORGOS DE MACEDO, Borges de Macedo Paulo Emílio. « The Foundational Myth of Mercosur and the European Union Analogy ». *German Law Journal*. 2019;20(5):734-747. Disponible sur : https://www.cambridge.org/core/journals/german-law-journal/article/foundational-myth-of-mercotur-and-the-european-union-analogy/9D97E2514416EE07F5B1939EB8B95D9C?utm_source=chatgpt.com.
- RAMANZINI Haroldo et LUCIANO Bruno Theodoro. « Regionalism in the Global South : Mercosur and ECOWAS in trade and democracy protection ». *Third World Quarterly*. 2020. DOI : 10.1080/01436597.2020.1723413.
- COUNCIL ON FOREIGN RELATIONS. « Mercosur : South America's Fractious Trade Bloc ». Council on Foreign Relations Backgrounder. 2021. Mis à jour le 29 janvier 2026. Disponible sur : <https://www.cfr.org/backgrounder/mercotur-south-americas-fractious-trade-bloc>.

Institutions, droit et gouvernance

- JACOB DE FRADERA, V. "Mercosur : Les obstacles à l'intégration juridique au sein du Mercosur". Dans BOSSE-PLATIÈRE, I. ; RAPOPORT, C. (dir.), *Abécédaire de droit de l'Union européenne*. En l'honneur de Catherine Flaesch-Mougin, Presses universitaires de Rennes, 2017, pp. 359-364. Disponible sur <https://doi.org/10.3917/pur.bosse.2017.01.0359>
- PEÑA-PINON, Mariana. "Une Cour de Justice pour le Mercosur ? Vraies-faussees avancées vers une institutionnalisation renforcée". *Revue Québécoise de droit international*, vol. 25-1, 2012, pp. 119-154. Disponible sur https://www.persee.fr/doc/rqdi_0828-9999_2012_num_25_1_1260.
- OTTO, Samira. "Une autorité monétaire commune : la chimère du Mercosur". *Revue internationale de droit comparé*, vol. 60, n°4, 2008, pp. 957-974. Disponible sur https://www.persee.fr/doc/ridc_0035-3337_2008_num_60_4_19724
- DRI, Clarissa. *La construction du parlement du Mercosur : Régionalisme et démocratie en Amérique du Sud*. Larcier, 2014. Disponible sur <https://shs.cairn.info/la-construction-du-parlement-du-mercotur--9782879745824?lang=fr>.
- MORRONE, Federica. "Nasce il parlamento del Mercosur". *Civitas Europa*, n°18, juin 2007, pp. 179-181. Disponible sur https://www.persee.fr/doc/civit_1290-9653_2007_num_18_1_1468.

Asymétries économiques et insertion internationale

- JEDLICKI, Claudio. "Le Mercosur dans la politique extérieure brésilienne de ces dernières décennies". *Tiers-Monde*, vol. 42, n°168, 2001, pp. 817-840. Disponible sur https://www.persee.fr/doc/tiers_1293-8882_2001_num_42_168_1551.
- SALUDJIAN, Alexis. "Le modèle de la croissance excluante et l'insécurité économique dans le Mercosur depuis 1990". *Tiers-Monde*, vol. 46, n°184, 2005, pp. 883-905. Disponible sur https://www.persee.fr/doc/tiers_1293-8882_2005_num_46_184_5617
- SILVA, Orlando Monteiro da ; MOREIRA, Felipe Dias Gomes. "A queda da importância das tarifas aduaneiras como restrição ao comércio do Brasil". *Revista de Economia e Sociologia Rural*, vol. 57, n°1, jan./mar. 2019. Disponible sur <https://doi.org/10.1590/1234-56781806-94790570105>.
- MENDONÇA, Helder Ferreira de ; DA SILVA, Anabel. "Moeda única no Mercosul". *Brazilian Journal of Political Economy*, vol. 24, n°1, jan./mar. 2004. Disponible sur <https://www.scielo.br/j/rep/a/phhkKnWS55Hg7NwHKz6v3SG/?lang=pt>.
- MARCELO ALMEIDA MEDEIROS DE, Clarissa DRI FRANZOI. "Which Brazilian policy for regionalism ? Discourse and institutional development in Mercosur". *Estudios Internacionales*, vol. 45, n°175, 2013, pp. 41-61. Disponible sur <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00877486>.
- EUROPEAN COMMISSION. « EU trade relations with Mercosur. Facts, figures and latest developments ». *European Commission – Trade and Economic Security*. 2024. Disponible sur : https://policy.trade.ec.europa.eu/eu-trade-relationships-country-and-region/countries-and-regions/mercotur_en.

Gouvernance, légitimation et comparaisons

- SANTANDER, Sébastien. "La légitimation de l'Union européenne par l'exportation de son modèle d'intégration et de gouvernance régionale. Le cas du Marché commun du sud (Note)". *Études internationales*, vol. 32, n°1, 2001, pp. 51-67. Disponible sur <https://doi.org/10.7202/704256ar>.
- SANTANDER, Sébastien. "Le Mercosur et ses États membres : les asymétries interétatiques, un obstacle à l'intégration ?". Sur MUSSET, Alain ; SORIA, Victor M. (dir.), *Alena-Mercosur : enjeux et limites de l'intégration américaine*, Éditions de l'IHEAL, 2001. Disponible sur <https://doi.org/10.4000/books.iheal.542>.

- QUATTROCCHI-WOISSON, Diana. "Les populismes latino-américains à l'épreuve des modèles d'interprétation européens". *Vingtième Siècle*, revue d'histoire, n°56, octobre-décembre 1997, pp. 161-183. Disponible sur https://www.persee.fr/doc/xxs_0294-1759_1997_num_56_1_4500.
- ALBUJÀR, S. "Décentralisation et action extérieure des autorités locales et régionales en Amérique du Sud : vers une diplomatie territoriale ?". *Relations internationales*, vol. 179, n°3, 2019, pp. 25-39. Disponible sur <https://doi.org/10.3917/ri.179.0025>.
- MALAMUD, Andrés ; DE SOUSA, Luís. "Parlamentos supranacionais na Europa e na América Latina: entre o fortalecimento e a irrelevância". *Contexto Internacional*, vol. 27, n°2, déc. 2005. Disponible sur <https://www.scielo.br/j/cint/a/TnnzHpXtRWbsrgsvt77hZdC/?lang=pt>.
- TROTIGNON, Jérôme. « Latin American Trading Groups: Building or Stumbling Blocks? A Gravity Model With Panel Data ». SSRN Electronic Journal. 2007. Disponible sur : <https://journals.openedition.org/cal/8040#citedby>
- BOUZAS, Roberto. « Compensating Asymmetries in Regional Integration Agreements : Lessons from Mercosur ». Ouvrage dirigée par Giordano, P., Lanzafame, F., Meyer-Stamer, *Asymmetries in Regional Integration and Local Development*. Édité par Inter-American Development Bank. Washington D.C.. 2011. <https://doi.org/10.18235/0012309>.

Sources primaires

- *Accord-cadre interrégional de coopération entre la Communauté européenne et ses États membres, et le Marché commun du Sud (Mercosur) – Déclaration commune sur le dialogue politique entre l'UE et le Mercosur*, signé à Madrid le 15 décembre 1995. Journal officiel L 069/4, 19 mars 1996. Disponible sur https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/79b6183e-977b-446f-af3a-6930dbbcf8b9?utm_source=chatgpt.com.
- *Traité d'Asunción*, Traité portant création du Marché commun du Sud (Mercosur), signé à Asunción le 26 mars 1991. Disponible sur <https://www.mercosur.int/documento/tratado-asuncion-constitucion-mercado-comun/>.
- *Protocolo de Ouro Preto*, Protocolo Adicional al Tratado de Asunción sobre la Estructura Institucional del Mercosur, 17 diciembre 1994. Disponible sur <https://www.mercosur.int/documento/protocolo-ouro-preto-adicional-tratado-asuncion-estructura-institucional-mercador/>.
- Mercosur. *Chartre organisationnelle*. Disponible sur <https://www.mercosur.int/en/about-mercador/organizational-chart>.
- EUROPEAN COMMISSION : Directorate-General for Trade and Economic Security. *Economic analysis of the negotiated outcome of the EU-Mercosur partnership agreement (EMPA)*. Publications Office of the European Union, 2025. Disponible sur <https://data.europa.eu/doi/10.2781/1755921>.
- FRIOLIN, Valdir. Signature du Traité d'Asunción. Sur la photo, de gauche à droite : les présidents Fernando Collor de Mello (Brésil), Andrés Rodríguez (Paraguay), Carlos Menem (Argentine) et Luis Alberto Lacalle (Uruguay). Agence RBS (Rede Brasil Sul de Comunicação). Asunción. 1991.
- *Traité constitutif de l'Union des nations de l'Amérique du Sud*. Brasília, 23 mai 2008. Entré en vigueur le 11 mars 2011, conformément à l'article 26. Textes authentiques : néerlandais, anglais, portugais et espagnol. Enregistré auprès du Secrétariat des Nations Unies, Équateur, 11 mars 2011. Disponible sur : <https://treaties.un.org/doc/Publication/UNTS/Volume%202742/Part/volume-2742-I-48456.pdf>.